

La Chambre d'agriculture en première ligne sur la certification HVE3

Nos conseillers sont formés et reconnus pour vous accompagner individuellement et collectivement du niveau 1 vers le niveau 3 des certifications environnementales.



Validé par les référents
AREA/HVE - OU - Système de
Conseil Agricole

NIVEAU 1
Maîtrise de la
réglementation
environnementale



NIVEAU 2
OBLIGATION
DE MOYEN
Réf de niveau 2 ou
démarche reconnue
équivalente

NIVEAU 3
OBLIGATION
DE RÉSULTAT

sur les thématiques suivantes :

- biodiversité
- gestion de la fertilisation
- stratégie phytosanitaire
- gestion de l'irrigation

[Tarif de la prestation : sur devis]

Pourquoi s'engager

- Répondre aux attentes des consommateurs
- Faire reconnaître des pratiques vertueuses
- Anticiper les futures exigences réglementaires
- Accéder prioritairement à des aides du PCAE
- Bénéficier d'un crédit d'impôt de 2500 €

Plus de
40 exploitations
accompagnées et
certifiées HVE
en 2020

Un accompagnement sur mesure

- Un réseau de techniciens spécialisés, du sol à l'animal
- Des formations pour découvrir le référentiel HVE et gagner en autonomie (financement VIVEA).
- Possibilité de souscrire un Pack Accompagnement Réglementaire et Administratif
- Des relais de proximité dans nos antennes territoriales

Vos contacts



- Elodie PEYRAT (correspondante AREA - HVE - PCAE) - 07 86 00 40 64 - elodie.peyrat@dordogne.chambagri.fr
- Arthur DUVIN - 06 49 78 64 64 - arthur.duvin@dordogne.chambagri.fr
 - Céline FOURNIER - 06 87 37 32 09 - celine.fournier@dordogne.chambagri.fr
 - Annick SECRESTAT - 06 81 89 41 73 - annick.secrestat@dordogne.chambagri.fr
 - François BALLOUHEY - 07 86 00 50 53 - francois.ballouhey@dordogne.chambagri.fr
- Damien GIBIAT (sur le département filière animale) - 05 53 45 47 57 - damien.gibat@dordogne.chambagri.fr